

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal tenue à huit clos le 11 juin 2020, à 19 heures par conférence visioconférence et par téléphone en contexte de pandémie, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

**Le maire :** Monsieur Donald Perron

**Les conseillers (ère) :** Monsieur Réjean Tremblay  
Monsieur Réal Émond  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Serge Dion  
Monsieur Jean-Paul Giroux  
Madame Marie-Claude Boudreault

**Assiste également à cette séance :** Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2020
- 4.0 Gestion financière et administrative
- 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mai 2020
- 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale
- 4.3 Résolution d'adjudication de soumissions/ Règlement 17-02
- 4.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 000 000\$ qui sera réalisé le 25 juin 2020
- 4.5 Entente contrôle animal/ SPCA Charlevoix
- 4.6 Autorisation de dépenses/ Grange et ancienne usine Kruger/ Affection surplus accumulé non affecté
- 4.7 Contrat avec Inter-Cité Construction Ltée pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Principale (ancienne route 138), incluant des travaux d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées et d'autres travaux connexes (réf. : M05-98-21D) - PRÉLÈVEMENT DE SABLE SANS AUTORISATION SUR LE LOT 6 137 374 DU CADASTRE DU QUÉBEC
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures
- 6.1 Demande de modification durée du bail/ Maison des jeunes
- 6.2 Demande de contribution financière Centre d'études collégiales de Forestville
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
- 7.1 Dérogations mineures en contexte d'urgence sanitaire
- 7.2 Demande de M. Keven Émond-Bleuetières Keven Émond SENC/ CPTAQ
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
- 8.1 Demande de M. Denis Brazeau
- 8.2 Pavage rue Béatrice Maltais
- 8.3 Entrées de service/ Projet rue Principale
- 8.4 Autorisation de dépenses/ Récupération de pavage de la rue Principale
- 9.0 Correspondances
- 9.1 Lettre du gouvernement du Québec
- 10.0 Affaires nouvelles
- 10.1 Entente de collaboration MTQ/ Addenda-autorisation signature
- 10.2 Dépôt calendrier de vacances 2020
- 10.3 Création d'un nouveau poste aux travaux publics/ préposé aux travaux publics-mécanicien
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Longue-Rive siège en séance ordinaire, ce jeudi 11 juin 2020 par voie de visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Donald Perron  
Monsieur Réal Émond  
Monsieur Serge Dion  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Jean-Paul Giroux  
Monsieur Réjean Tremblay  
Madame Marie-Claude Boudreault

Assistent également à la séance, par visioconférence, madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

À 19 :08, Monsieur le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION  
20-06-3701**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2020

**CONSIDÉRANT la** tenue d'une séance ordinaire du 14 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION  
20-06-3702**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2020.

## DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2020

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 mai 2020;

### RÉSOLUTION 20-06-3703

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 79 165.79\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au et autorise le paiement des comptes dus;

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

### LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES MAI 2020

2520	Hydro-Québec (municipalité)	602.36\$
2521	Hydro-Québec (40 Du Lac des Cèdres)	1 451.20\$
2522	Hydro-Québec (ch. Du Lac des Cèdres)	490.60\$
2523	Hydro-Québec (municipalité)	986.91\$
2524	Hydro-Québec (856 route 138)	178.56\$
2525	Hydro-Québec	1 532.67\$
2526	Vidéotron (loisirs)	108.43\$
2527	Visa Desjardins	118.77\$
2528	Visa Desjardins	1 613.78\$
2529	Bell Canada (ligne watt)	13.74\$
2530	Hydro-Québec (530 route 138)	1 965.36\$
2531	Hydro-Québec (municipalité)	1 455.19\$
2532	TéluS (cellulaire)	174.41\$
2533	Vidéotron (municipalité)	371.59\$
17203	Société canadienne des postes (avis public)	112.34\$
17235	Brigitte Lavoie (dépôt caisse)	28.80\$
17236	Annulé	
17237	Chantale Otis (REER part employé et employeur)	769.76\$
17238	Société canadienne des postes (communiqué covid-19)	112.34\$
17239	Club de l'âge d'or (aide financière achat de fleurs pour fête des mères)	200.00\$
17240	Gilles Lavoie (semaine du 11 au 14 mai 2020)	738.51\$
17241	Loisir et Sport Côte-Nord (cotisation annuel)	290.92\$
17242	Société canadienne des postes (feuillet pour animaux errants)	112.34\$
17243	Gilles Lavoie (semaine du 19 au 21 mai)	627.39\$
17244	Société canadienne des postes (avis	112.34\$

	public)	
	Dépôt jeudi le 7 mai (paies)	6 083.84\$
	Dépôt jeudi le 14 mai (paies)	6 083.84\$
	Dépôt jeudi le 21 mai (paies)	6 045.04\$
	Dépôt jeudi le 28 mai (paies)	9910.40\$
	<b>TOTAL</b>	<b>42 291.43\$</b>

### CHÈQUES MAI 2020

17251	Admq (règlement pour les chiens)	86.23\$
17252	Association forestière (renouvellement annuel)	50.00\$
17253	Tremblay Bois Migneault (honoraires professionnels)	3 687.74\$
17254	Construction Rémi Tremblay (local âge d'or, salle de conditionnement)	4 403.54\$
17255	Eddy Net (pièces pour balai)	252.95\$
17256	Entreprises Carl Brassard (réparation et achat de lumières)	3 830.89\$
17257	Eurofins / Environex (contrôle bactériologique)	420.24\$
17258	Équipements GMM (poudre, photocopieur)	558.71\$
17259	FQM (formation)	192.58\$
17260	Garage Jeannine Boulianne (huiles pour véhicules)	75.47\$
17261	Imprimerie Charlevoix (attaches, chemises, couvertures, rubans, feuilles)	209.25\$
17262	Jean-Yves Bouchard (honoraires professionnels urbanisme)	275.94\$
17263	Annulé	
17264	Louis-Philippe Lepage (visières protectrices, feutres, tuyaux, raccords, moulurex, poly.macrolon)	587.46\$
17265	Lumenco (éclairage de l'Église)	2 983.60\$
17266	Maheu & Maheu (service de gestion parasitaire)	369.88\$
17267	MRC (conteneur)	3 943.64\$
17268	Option aménagement (honoraires professionnels)	4 369.05\$
17269	Pat Mécanick (réparation balai de rue)	609.37\$
17270	Pétroles Paul Larouche (diésel)	2 496.64\$
17271	Purolator (cueillette)	69.49\$
17272	Rénovation JM BR (lame)	22.51\$
17273	Sécuor (remplacement nvr, système de sécurité)	4 570.76\$
17274	Sel Warwick (calcium)	2 500.71\$
17275	Services Info-Comm (logiciel, contrat banque d'heures, sauvegarde en ligne)	284.79\$
17276	Javel Bois-Francis (hypochlorite)	361.61\$
17277	Ténaquip (désinfectant à main, lunettes de sécurité, gants, chiffon, essuie-main, peinture, serviette)	348.79\$
	Ultima (crédit)	(-274.00\$)
	Produits sanitaire Lépine (crédit)	(-174.24\$)
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	<b>TOTAL</b>	<b>36 874.36\$</b>

## DÉPOT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

**RÉSOLUTION  
20-06-3704**

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 38 642.79\$;

### PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MAI 2020

EPA Architecture (facture 6599)	1 718.88\$
Englobe Corp (factures 900325255-900325262)	16 396.88\$
SNC Lavalin (facture 664391)	3 071.43\$
Valérie Martel (facture 2139401)	120.00\$
Caroline Martel (facture 2174107)	104.00\$
Tremblay, Bois, Mignault (factures 118331-118328-118327-118325)	2 914.57\$
Plomberie Conrad Martel (facture 6158)	14 386.06\$
Tetra Tech (factures 60659808-60659809-60659810-60659811)	(69.03)
<b>TOTAUX</b>	<b>38 642.79\$</b>

**QUE** le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

## RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE SOUMISSIONS / RÈGLEMENT 17-02

### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 juin 2020	Nombre de soumissions :	2
<b>A</b> Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
<b>T</b> Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 juin 2020
<b>E</b> Montant :	2 000 000 \$		

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts numéros 17-02, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Longue-Rive a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 juin 2020, au montant de 2 000 000 \$;

**ATTENDU QU'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

79 000 \$	0,80000 %	2021
80 000 \$	1,00000 %	2022
81 000 \$	1,10000 %	2023
83 000 \$	1,15000 %	2024
1 677 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,00000

Coût réel : 1,73455 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

79 000 \$	0,90000 %	2021
80 000 \$	1,00000 %	2022
81 000 \$	1,10000 %	2023
83 000 \$	1,25000 %	2024
1 677 000 \$	1,35000 %	2025

Prix : 98,12100

Coût réel : 1,75729 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIERES DESJARDINS est la plus avantageuse;

**RÉSOLUTION  
20-06-3705**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 000 000\$ de la Municipalité de Longue-Rive soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS Inc. ;

**QUE** demande soit faite à ce dernier afin de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur d'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 000 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 JUIN 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 000 000 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
17-02	1 700 000 \$
17-02	300 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 17-02, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**RÉSOLUTION  
20-06-3706**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD  
53, 2E AVENUE  
FORESTVILLE, QC  
G0T 1E0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Longue-Rive, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**QUE,** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 17-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ENTENTE CONTRÔLE ANIMAL / SPCA CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire apporter des solutions à la problématique des chats et chiens errants au sein de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA Charlevoix dessert les municipalités en Haute-Côte-Nord pour établir un contrôle des animaux errants en les capturant ;

**RÉSOLUTION  
20-06-3707**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente avec la SPCA de Charlevoix au prix de 5 760\$ plus les taxes applicables pour la période comprise entre le 12 juin 2020 et le 31 décembre 2020, à laquelle s'ajoute un montant de 337.96\$ pour chaque visite supplémentaire ;

**QUE** les crédits requis soient transférés du poste budgétaire 02-110001-131 et 02-11002-133.

## **AUTORISATION DE DEPENSES / GRANGE ET ANCIENNE USINE KRUGER/ AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

**ATTENDU QUE** certains bâtiments nécessitent des réparations pour laquelle la municipalité ne dispose pas actuellement de la main-d'œuvre requise ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenue des prix suite à une demande de soumissions de gré à gré pour la réfection du toit de la grange et la réparation finale du bâtiment de l'ancienne usine Kruger ;

**RÉSOLUTION  
20-06-3708**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil demande à la directrice générale de procéder à un nouvel appel d'offres par invitation auprès de trois entrepreneurs en ajoutant la réfection complète du mur et toit du côté nord du bâtiment ainsi pour la réfection du toit et des murs de l'ancienne usine Kruger

**CONTRAT AVEC INTER-CITE CONSTRUCTION LTEE POUR  
LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE  
PRINCIPALE (ANCIENNE ROUTE 138), INCLUANT DES  
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ASSAINISSEMENT DE EAUX  
USEES ET D'AUTRES TRAVAUX CONNEXES (REF. : M05-98-  
21D) – PRELEVEMENT DE SABLE SANS AUTORISATION SUR  
LE LOT 6 137 374 DU CADASTRE DU QUEBEC**

**CONSIDERANT** que, suite à un appel d'offres public, la Municipalité a conclu un contrat avec Inter-Cité Construction Ltée pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Principale (ancienne route 138), incluant des travaux d'aqueduc, d'assainissement de eaux usées et d'autres travaux connexes (réf. : M05-98-21D) ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux impliquent notamment la construction de bassins aérés sur le lot 6 137 374 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité, ainsi que les travaux d'excavation inhérents à l'aménagement de ces bassins ;

**CONSIDÉRANT** qu'un prélèvement de sable a été constaté sur la propriété, en dehors du périmètre où l'excavation est nécessaire pour l'aménagement des bassins ;

**CONSIDÉRANT** qu'un tel prélèvement n'a pas été autorisé par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** le contrat de surveillance octroyé à SNC-Lavalin inc. et le contrat de contrôle qualitatif des matériaux octroyé à Englobe Corp. par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'agir rapidement pour éviter l'aggravation du préjudice ;

**RÉSOLUTION  
20-06-3709**

**EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR RÉAL EMOND  
ET RESOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité confirme le mandat aux procureurs de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour mettre en demeure Inter-Cité Construction Ltée de cesser tout prélèvement de sable sur le lot 6 137 374 du cadastre du Québec, en dehors du périmètre où les travaux d'excavation sont nécessaires pour l'aménagement des bassins aérés, et pour réclamer à ladite entreprise les dommages subis par la Municipalité en lien avec ce prélèvement non autorisé, notamment et non limitativement la valeur des matériaux prélevés sans autorisation, la réalisation de travaux de remise en état ainsi que tous les frais engagés par la Municipalité en relation avec cet événement;

**QUE** la Municipalité confirme la demande formulée au surveillant des travaux, SNC Lavalin Inc. :

- de procéder à la cueillette et de lui communiquer la preuve (photographies, constatations visuelles et mesures) permettant d'établir le volume de sable prélevé sans autorisation et d'en estimer la valeur de manière à permettre à la Municipalité de faire la démonstration probante de sa réclamation;
- de prendre note, de façon distincte, du temps consacré à cet événement et à cet exercice de manière à permettre à la Municipalité de réclamer également ces dommages à Inter-Cité Construction;
- d'adresser une Demande de modification technique au concepteur de l'ouvrage (Tetra tech QI inc.) afin de l'informer de cet événement, lequel a modifié les conditions près des étangs, et requérir l'avis de ce dernier quant aux modifications à la conception qui sont susceptibles d'en découler ainsi qu'aux travaux de remise en état qui devraient être réalisés pour s'assurer qu'ils soient exécutés suivant les

- règles de l'art, la situation des lieux (proximité d'une zone à risque de glissement de terrain) et éviter tout impact sur la construction de l'ouvrage et sa pérennité;
- de proposer à la Municipalité les retenues appropriées, en lien avec cet événement.

**QUE** la Municipalité confirme la demande formulée à Englobe Corp. :

- de caractériser les matériaux au site du bassin, si ce n'est déjà fait, ainsi qu'au site du prélèvement effectué sans autorisation, afin de permettre au surveillant de faire ses recommandations à la Municipalité quant à l'utilisation faite, dans le cadre des travaux, du sable prélevé sans autorisation;
- de prendre note, de façon distincte, du temps consacré à cet exercice de manière à permettre à la Municipalité de réclamer également ces dommages à Inter-Cité Construction;

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – DEMANDE À LA MRC HAUTE-CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* oblige les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, à « établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques doit être approuvé par le Ministre de la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce schéma de couverture de risques doit être renouvelé tous les cinq ans et qu'il demeure valide tant et aussi longtemps qu'un nouveau schéma n'ait pas été accepté par le Ministre de la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**aux fins de la sécurité incendie, la desserte de la MRC Haute-Côte-Nord soit divisée en deux secteurs, soit celui de Tadoussac/Sacré-Cœur et celui desservi par l'Entente intermunicipale de service de sécurité incendie de la Ville de Forestville (SSIF) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le SSIF a amorcé le renouvellement de sa partie du schéma de couverture de risques, et ce, depuis 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les échanges avec le Ministère de la sécurité publique indiquent que le volet du schéma de couverture de risques appartenant au SSIF répondrait aux normes de conformité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques du secteur Tadoussac/Sacré-Cœur ne soit pas encore complété et donc non conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le SSFI considère que ses devoirs et obligations sont remplis ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour des raisons d'immunité, le SSIF doit maintenir les forces de frappe prévues au schéma actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** les impacts économiques pour les municipalités membres du SSIF de maintenir les obligations et la force de frappe du schéma de couverture de risques en vigueur ;

**RÉSOLUTION  
20-06-3710**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** soit demandé à la MRC Haute-Côte-Nord de respecter ses obligations et de prendre toutes les mesures nécessaires à ce que le schéma de couverture de risques soit complété et approuvé, et ce, dans les plus brefs délais.

**DEMANDE DE MODIFICATION DURÉE DU BAIL / MAISON  
DES JEUNES**

**RÉSOLUTION  
20-06-3711**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Madame Marie-Claude Boudreault dénonce un conflit potentiel et se retire du vote et de la discussion)

**QUE** le Conseil municipal autorise la modification du bail intervenue avec la Maison des Jeunes pour reporter le début de celui-ci au 1<sup>er</sup> septembre 2020 au lieu du 1<sup>er</sup> juin tel que prévu considérant le contexte de la COVID-19.

**DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR BOURSES D'ÉTUDES /  
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE FORESTVILLE**

**RÉSOLUTION  
20-06-3712**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accorde une aide financière au montant de 100\$ afin de souligner les différents efforts de étudiants 2019-2020 du Centre d'études collégiales de Forestville dans le cadre de leur gala virtuel 2020.

**DÉROGATIONS MINEURES EN CONTEXTE D'URGENCE  
SANITAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant

toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis publics, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

**RÉSOLUTION  
20-06-3713**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ai été respectée (consultation écrite);

**QU'**un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

**QUE** les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 3, rue de l'Église à l'attention de Chantale Otis, directrice générale ou par courriel à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

**QU'**une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

#### **DEMANDE DE M. KEVEN ÉMOND- BLEUETIÈRE KEVEN ÉMOND SENC /CPTAQ**

**ATTENDU QUE** M. Kevin Émond propriétaire de l'entreprise Bleuetière Kevin Émond SENC adresse une demande à la municipalité afin de l'appuyer dans sa demande d'inclure en zone agricole, les lots 3 808 137, 5 901 973, 4 965 178 et 4 965 184 pour le développement de 21 hectares en culture/friche de bleuets et 49 hectares boisé sans érables;

**RÉSOLUTION  
20-06-3714**

#### **PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*(Monsieur Réal Émond dénonce un conflit potentiel et se retire du vote et de la discussion)*

**QUE** le Conseil appuie positivement la demande de M. Kevin Émond afin que les lots identifiés dans le préambule soient inclus en zone agricole.

#### **DEMANDE DE M.DENIS BRAZEAU**

**RÉSOLUTION  
20-06-3715**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLELRS**

**QUE** le Conseil autorise le branchement de la propriété de M. Denis Brazeau situé au 411 rue Renaud et ce, au réseau d'égout municipal uniquement, le tout conformément aux recommandations du coordonnateur du projet de la rue Principale, attendu que tous les frais seront à la charge entière du propriétaire et les travaux ne pourront se réaliser que lorsque les travaux de mise en place du réseau d'égouts seront finalisés.

#### **PAVAGE RUE BÉATRICE MALTAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu l'aval du ministère des Transports pour compléter le pavage de la rue Béatrice Maltais dans le cadre du projet de développement domiciliaire;

**RÉSOLUTION  
20-06-3716**

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à procéder par invitations auprès d'un minimum de deux entreprises pour le pavage de la rue Béatrice Maltais.

#### **ENTRÉES DE SERVICES/ PROJET RUE PRINCIPALE-TERRAIN VACANT**

**RÉSOLUTION  
20-06-3717**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la facturation aux propriétaires suivant pour l'installation de services sur leurs terrains vacants selon les prix suivants :

- M. Jacques Nicolas 2 900\$ pour l'installation de 3 services
- M. Jules Boulianne 2 000\$ pour l'installation de 2 services

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES / RÉCUPÉRATION DE PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE / AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT**

**RÉSOLUTION  
20-06-3718**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la dépense budgétaire au montant de 26 000\$ préparé par le coordonnateur des travaux publics pour la mise en place du pavage récupéré de la rue Principale à être installer dans le Chemin du Barrage à laquelle s'ajoute les frais d'arpentage et de transport;

**QUE** les crédits requis soient prélevés au fonds de roulement et remboursables en 10 versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 2021.

#### **ENTENTE DE COLLABORATION MTQ / ADDENDA-AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** l'entente originale no 201167 est intervenue le 19 décembre 2017 entre la Municipalité et le Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** le montant de l'entente a été estimé à l'étape avant-projet définitif;

**ATTENDU QUE** les résultats des appels d'offres pour la réalisation des travaux sont plus élevés que ceux estimés;

**ATTENDU QUE** l'engagement financier de la Municipalité et du Ministère des transports doivent faire l'objet d'une révision par addenda pour refléter les résultats des appels d'offres;

**RÉSOLUTION  
20-06-3719**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le maire, Monsieur Donald Perron, à signer l'avenant no 1 à l'entente de collaboration no 201167 avec le Ministère des Transport visant à modifier la participation financière des deux parties selon les résultats des appels d'offres dans le dossier des travaux de la rue Principale.

**\*\*\*Dépôt du calendrier des vacances des employés de 2020**

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE AUX TRAVAUX PUBLICS / PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS-MÉCANICIEN**

**RÉSOLUTION  
20-06-3720**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la création d'un nouveau poste aux travaux publics à titre de préposé aux travaux publics- mécanicien selon une rémunération pouvant atteindre 25\$ de l'heure au maximum de l'échelle salariale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été reçue par écrit.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION  
20-06-3721**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 53.

**SIGNATURE**

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Donal Perron, Maire

---

Chantale Otis, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière